

**MANIFESTE DES SECONDES ASSISES RHONE-ALPES
DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS
Organisées par les collectifs de l'IUFM de Grenoble et Lyon**

Ces Secondes Assises se sont appuyées sur l'Article 13 du préambule de la Constitution « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

En cette rentrée 2009, le gouvernement impose sa réforme du recrutement et de la formation des enseignants, au mépris du front de refus qui a mobilisé la communauté universitaire. Les décrets du 28 juillet et la circulaire du 27 Août **instaurent une rupture sans précédent entre l'Etat, l'école et les citoyens** :

- Mise en stage dits « 108 heures » de 50 000 étudiants qui ont l'entière responsabilité de classes sans formation professionnelle préalable, tout en préparant leur concours : cela fait courir des risques inacceptables tant pour les étudiants que pour les élèves.
- Démantèlement du service public d'enseignement : la « mastérisation » normalise le recours à des personnels non titulaires (contractuels, stagiaires et bientôt, « diplômés au master mais collés au concours »). On assiste déjà dans les établissements à une explosion de l'embauche d'enseignants vacataires précarisés, concomitante à une fragmentation des services des titulaires. Cela entraîne une déstructuration et une instabilité des équipes pédagogiques préjudiciables à tous (élèves, titulaires, vacataires).
- Désengagement, par l'Etat, de son devoir de formation des enseignants fonctionnaires chargés d'assurer un enseignement public, gratuit et laïque, pour tous les citoyens. Supprimer l'idée d'une école unique de formation nationale et universitaire conduit à faire éclater la mission commune des enseignants du premier et du second degré.
- Fin de l'égalité d'accès au métier d'enseignant de l'éducation nationale : c'est désormais par le biais d'arrangements locaux différents selon les académies, les universités et les établissements, que la réforme est mise en œuvre, et non plus par un dispositif national, seul garant de l'égalité sur le territoire.
- Suppression de milliers de postes aux concours d'enseignement et création d'une multitude de masters locaux et concurrentiels. Cela rendra la formation des étudiants hétéroclite et transformera l'accès par concours en un accès par diplôme, dans une école devenue un marché aux services rendus inégaux.
- Renoncement, par l'Etat, au principe de laïcité qui fonde l'école publique : ouverture de la formation et de la préparation des concours au privé. Depuis l'accord Vatican-Kouchner, les instituts catholiques peuvent désormais « mastériser » les futurs enseignants de l'école publique.

Pour toutes ces raisons, l'assemblée réunie lors de ces secondes Assises Rhône-Alpes de la formation des enseignants demande l'abrogation des décrets sur la mastérisation

Les principes du Manifeste du 30 juin ont été réaffirmés. L'assemblée des Assises du 21 octobre souligne de plus la nécessité de **ne pas compromettre l'existence des concours en les intégrant aux cursus universitaires**. Nous refusons l'utilisation d'une partie des concours (par exemple, les épreuves écrites) pour sélectionner les étudiants durant leur Master, tout autant que l'utilisation d'une partie des Masters (par exemple, les mémoires) comme épreuve de concours.

Fait à Grenoble, à l'Espace Vie Etudiante (Campus universitaire), le 21 octobre 2009

**MANIFESTE DES PREMIERES ASSISES RHONE-ALPES
DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS
Organisées par les collectifs de l'IUFM de Lyon et de Grenoble**

L'école française est fondée sur les valeurs de laïcité, d'égalité et de fraternité qui sont l'idéal républicain, toujours en construction. Or, considérer la connaissance comme une marchandise va à l'encontre de cet idéal. **Actuellement le gouvernement n'est plus dans la logique d'une école républicaine.** La « mastérisation » telle que Darcos l'avait conçue obéit à un principe d'économie (suppression de 14000 postes de stagiaires) et non à une amélioration de la formation des enseignants.

Pour toutes ces raisons, l'assemblée des premières Assises Rhône-Alpes de la formation réunies à Lyon ce 30 juin 2009, s'obstine à demander le retrait de ce projet et des décrets qui en découleront.

Quelques principes pour améliorer la formation et le recrutement des enseignants :

- Un recrutement national par concours
- Une formation cadrée nationalement
- Le maintien du statut de fonctionnaire public d'Etat (afin d'éviter la création d'un vivier de vacataires mastérisés sans concours)
- Une formation professionnelle rémunérée, comme dans tous les corps de la fonction publique, dispensée dans une école spécifique (Justice, Police, Trésor Public, Administration, Santé)
- Les caractéristiques du recrutement : le concours à BAC +5 limite l'accès de tous. Un accès démocratique, garant d'une véritable mobilité sociale, implique que le concours se passe le plus tôt possible (par exemple en fin de L3). Dans tous les cas, il reviendra aux universités publiques d'en assurer la préparation intégrée dans les cursus de toutes les licences.

Les caractéristiques de cette formation :

- Sa durée : 2 années de professionnalisation qui déboucheront, après validation de la formation, sur la délivrance du grade de master, ce qui améliorera la qualité de la formation des enseignants (pour l'instant réduite à une année, et que les projets ministériels tentent de réduire à un semestre).
- Une formation par alternance articulant didactique / disciplinaire / professionnel par un équilibre entre formation théorique et stages pratiques progressifs pour tous, allant de l'observation à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée. Pour que ces stages soient de réels outils de formation, les stagiaires ne doivent pas être moyens d'enseignement. Ces stages doivent être encadrés : aide à la préparation, visites, analyse de pratique après stage.

Les contenus de la formation :

- La formation commune des enseignants du 1er et du 2nd degré doit impérativement être maintenue et approfondie.
- L'allongement de la formation permettra de prendre en compte en particulier les dimensions relationnelle et sociale (conflits, difficultés, élèves en situation de handicap) afin de mieux prendre en compte les élèves dans leurs diversités. Cette formation doit être encadrée par des équipes de formateurs pluri-catégoriels.

Fait à Lyon, à la mairie du 4ème arrondissement (Croix Rousse), le 30 juin 2009